



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Loi d'accélération des énergies renouvelables

19 septembre 2023

Direction départementale des territoires de l'Indre





PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction : Horizon 2050, objectif de **neutralité carbone** et objectif du SRADDET

Loi Accélération des EnR, focus sur :

- Solaire photovoltaïque : parkings et bâtiment
- Agrivoltaïsme et photovoltaïque au sol
- Partage territoriale de la valeur
- Référent préfectoral
- Zones d'accélération

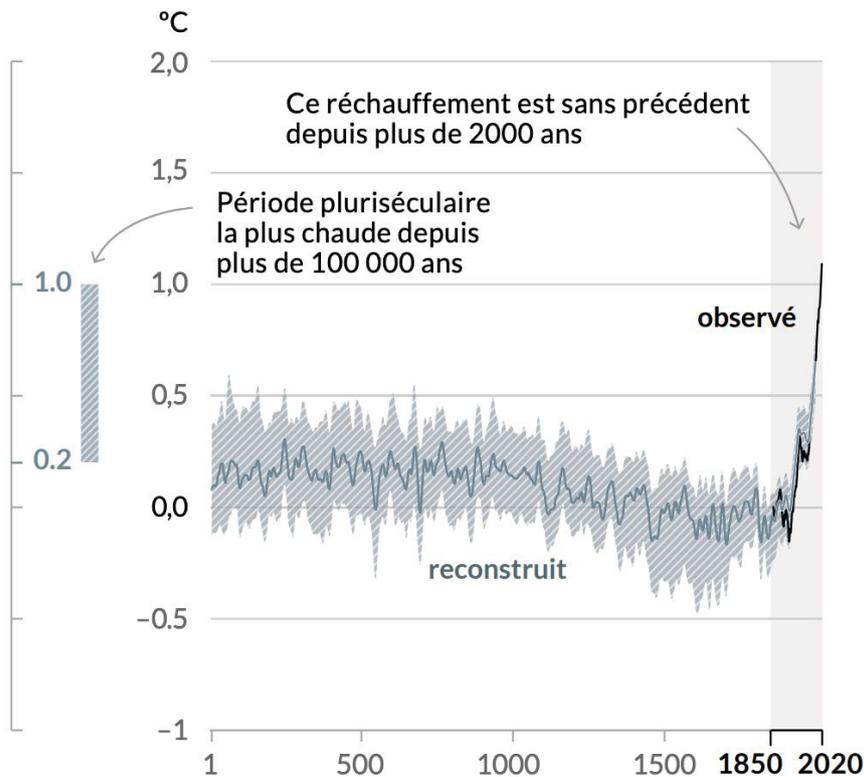


Changement climatique

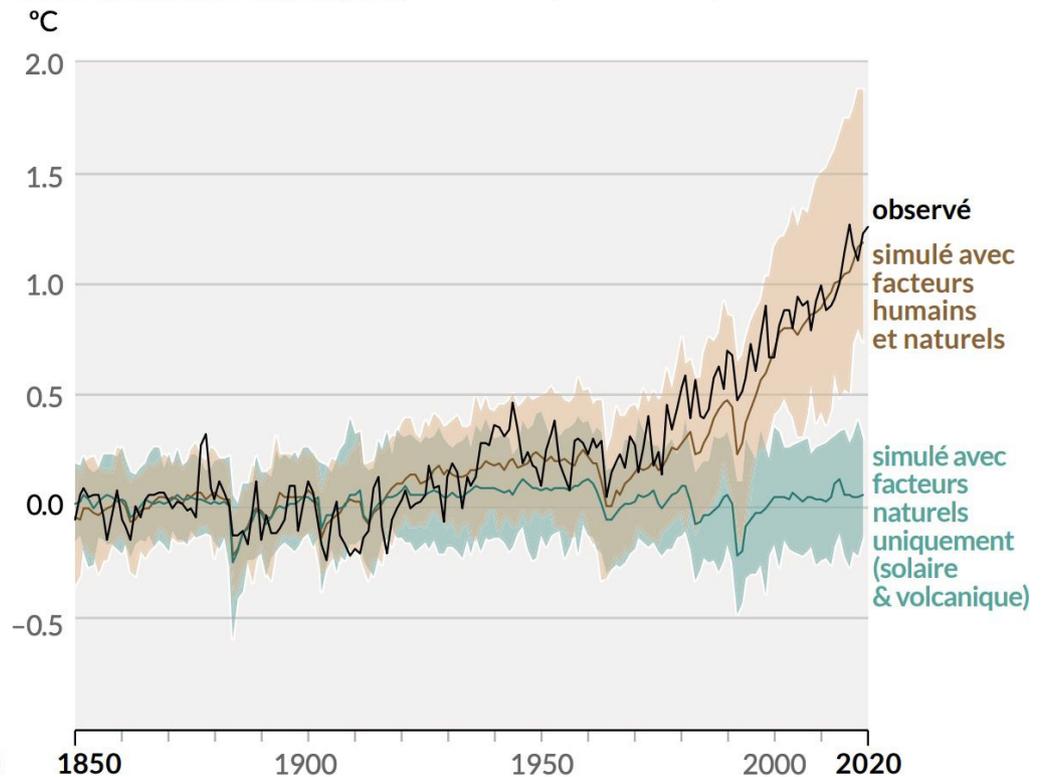
L'influence humaine a réchauffé le climat à un rythme sans précédent depuis au moins 2000 ans.

Changement de la température à la surface du globe par rapport à la période 1850–1900

a) Changement de la température à la surface du globe (moyenne décennale) **reconstruit** (1-2000) et **observé** (1850–2020)



b) Changement de la température à la surface du globe (moyenne annuelle) observé et simulé en considérant les **facteurs humains et naturels** et les **facteurs naturels uniquement** (1850–2020 pour les deux)



Changement climatique

Des évolutions du climat et des impacts déjà constatés

Des situations de crise inédites rencontrées ces dernières années

- Été 2019: gestions de crises incendies et sécheresse
- 1700 ha brûlés en 2019



Photo: SDIS 36 - La Nouvelle République, 05/09/2019

- « Pertes sur fourrage » pour la sécheresse:
4,6 M€ versés pour 2018
6 M€ versés pour 2019

L'Indre est en vigilance orange canicule



Indre en vigilance orange canicule le 22 juillet 2019. © La Presse de l'Indre

Intempéries dans l'Indre : un nouveau coup dur pour les agriculteurs déjà confrontés à la sécheresse

Après le passage des violents orages dans l'Indre dimanche 22 mai, les agriculteurs ont été touchés, mais également des bâtiments d'élevage.

Sécheresse : le risque de terres incultivables dans l'Indre ?



La moisson 2022 a débuté avec quatre jours d'ennuis. © Photo: FBE

Sécheresse dans l'Indre : "Tout va se jouer dans les prochains jours" pour les agriculteurs

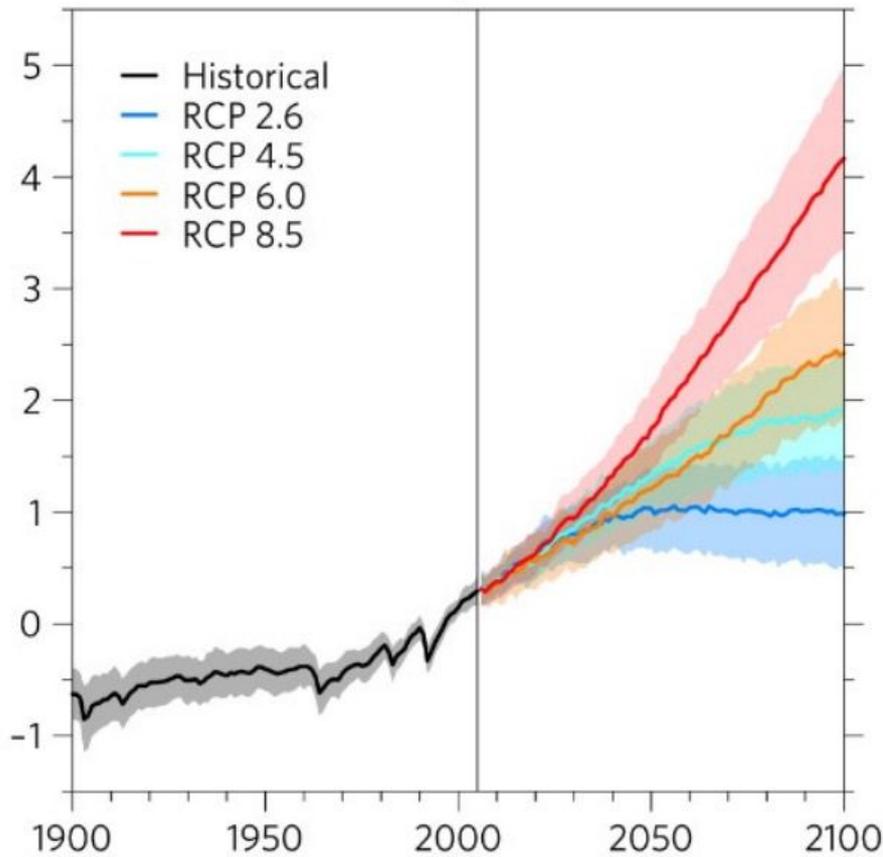
Alors qu'une vague de chaleur touche quasiment toute la France cette semaine, la sécheresse s'installe aussi, et inquiète les agriculteurs. Dans l'Indre, des pertes de rendement sont déjà enregistrées dans certaines cultures.

Direction départementale des territoires de l'Indre



Changement climatique

... et des scénarios contrastés en fonction de l'évolution des émissions humaines de gaz à effet de serre



Température

Journée la plus chaude par décennie (+°C)

Sécheresse

Une sécheresse qui se produisait une fois par décennie se produira x fois plus

Précipitations

Occurrence des extrêmes pluvieux par décennie

Enneigement

Cyclones tropicaux intenses

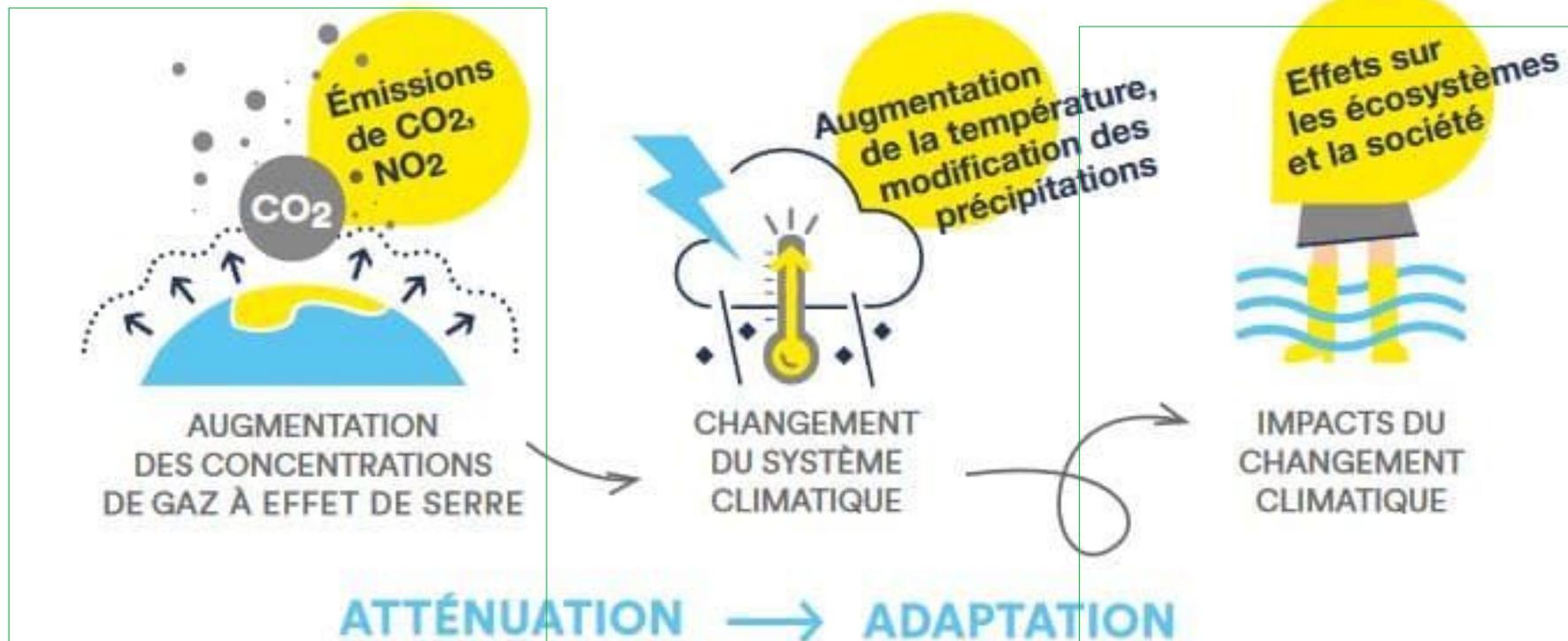


Chaque degrés compte ⇒ Urgence à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre

Direction départementale des territoires de l'Indre



Changement climatique



ATTÉNUATION
Diminuer l'impact de nos activités sur le climat

ADAPTATION
Diminuer l'impact du CC sur nos sociétés

STRATÉGIE CLIMAT 36

AGIR ENSEMBLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Direction départementale des territoires de l'Indre



Horizon 2050 : objectif de neutralité carbone

...c'est l'**équilibre** entre les émissions de **GES** sur le territoire national **ET l'absorption de carbone** (via notamment les forêts et les sols).



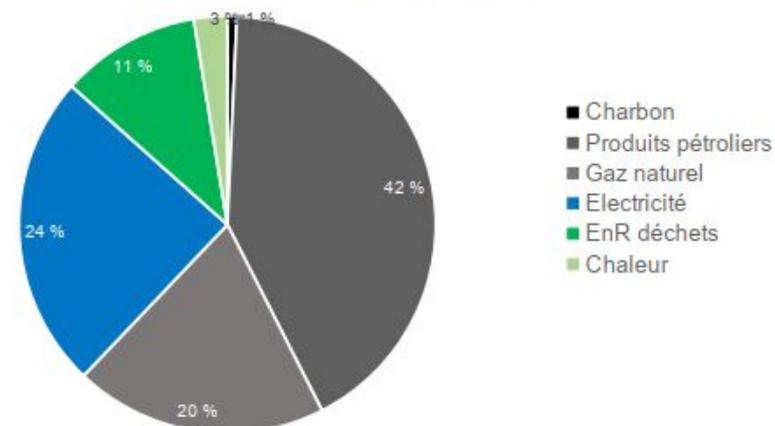
Pour y parvenir :

Une **baisse globale de la consommation d'énergie** de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ou **Sobriété**

Décarbonation de tous les usages :
industrie, transport, agriculture ...
et un **arrêt des énergies fossiles**

75 % de notre énergie est carbonée

Consommation d'énergie finale en 2022



Direction départementale des territoires de l'Indre

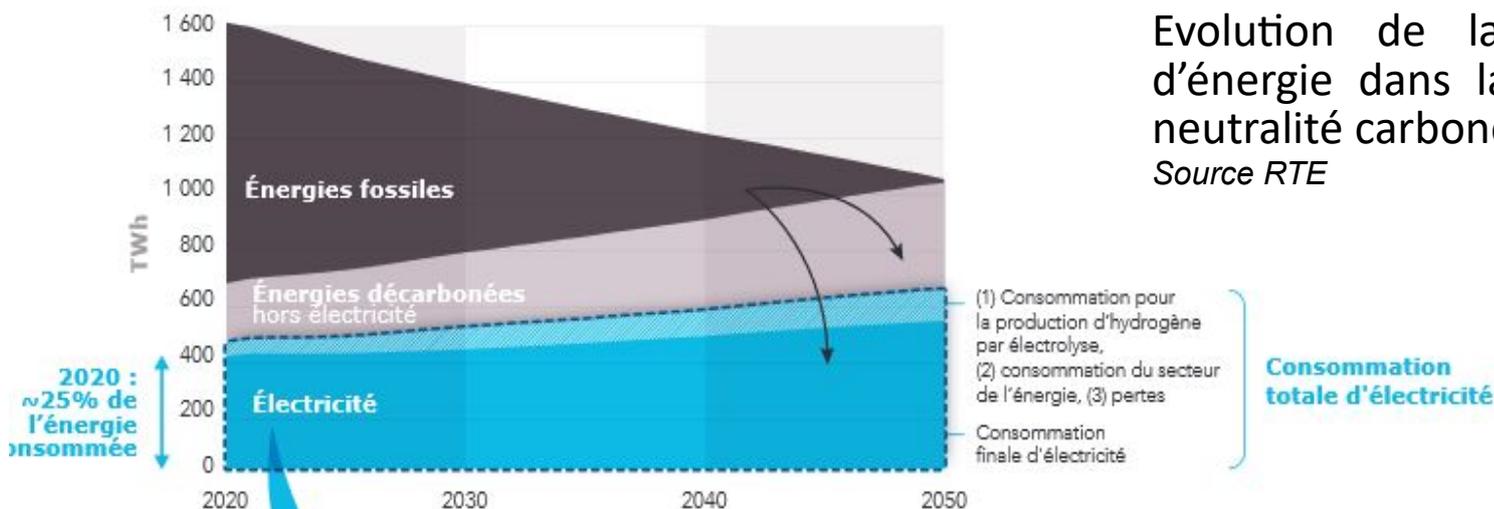


Horizon 2050 : un objectif de neutralité carbone

Impliquant :

- Une **augmentation forte de la consommation électrique** en substitution des énergies fossiles
- Insuffisance du parc nucléaire à court et moyen terme
- Un **développement massif des EnR**

Projection de la consommation d'énergie en France dans la SNBC*



Evolution de la consommation d'énergie dans la perspective de neutralité carbone
Source RTE

Direction départementale des territoires de l'Indre



Région Centre Val de Loire : Objectif du SRADEET

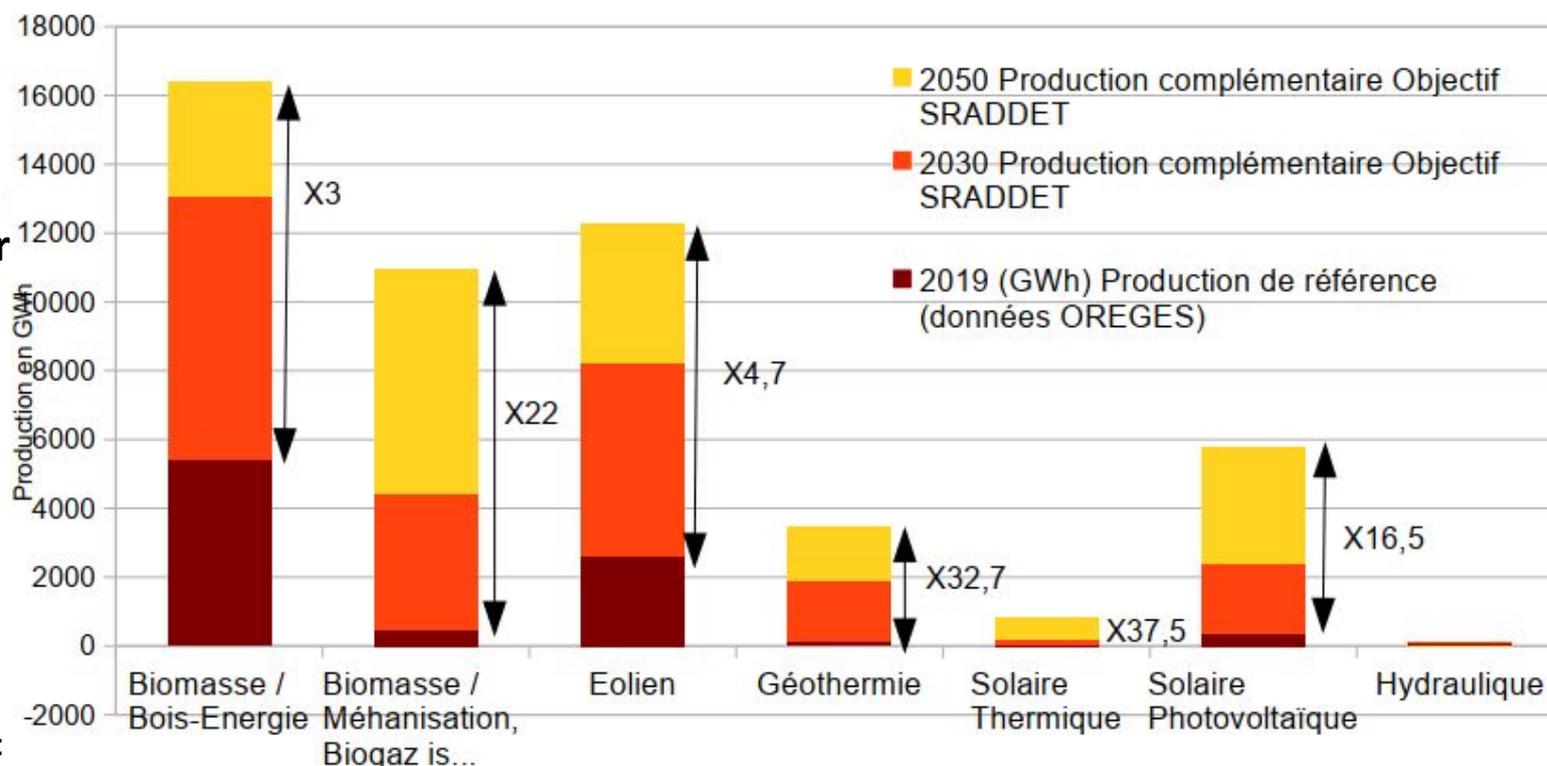


- **Consommation énergétique** couverte à **100 % par des ENR** à 2050

- Objectifs SRADEET de production EnR

source dreal

Une marche importante pour toutes les EnR, sauf hydraulique



Direction département





**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat des lieux dans l'Indre

Direction départementale des territoires de l'Indre

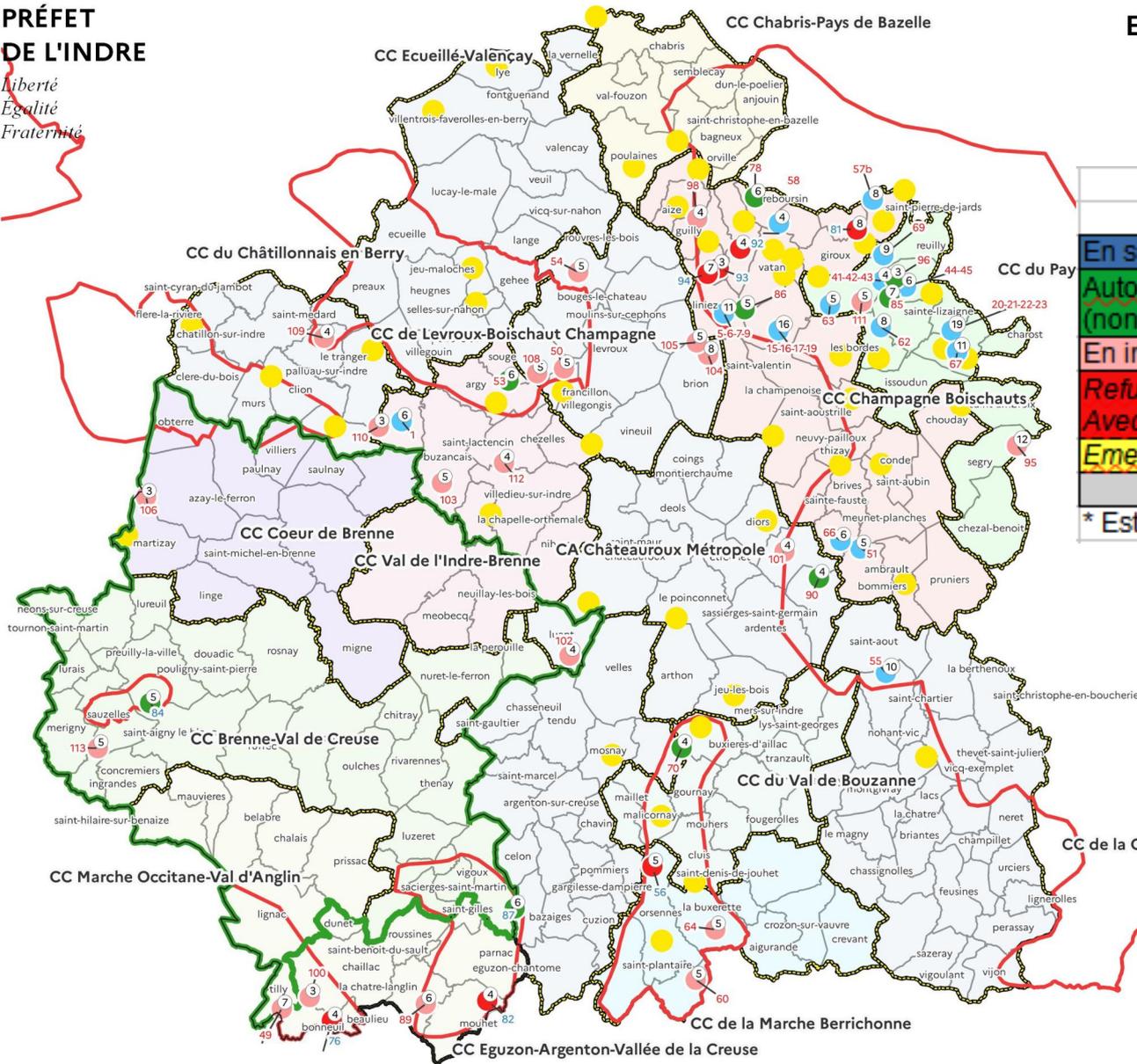


Eolien au 1^{er} juillet 2023



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Etat des projets éoliens dans l'Indre
au 01 juillet 2023

	Nombre mâts	Puissance
En service	127	314,4
Autorisés (non construits)	46	147,8
En instruction	99	419,8
Refusés/rejetés Avec recours*	27	103
Emergents*	170	600
Total	469	1585
* Estimation DDT		

XX : N° tableau de bord
autorisé, en cours d'instruction,
en service

XX : N° tableau de bord
refusé, rejeté

Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDCARTO, DREAL, DDT de l'Indre
Date : 18/07/2023
SITE_INDUSTRIEL_PRODUCTION\N_SITE_EOLIEN
q_eoliens_projet



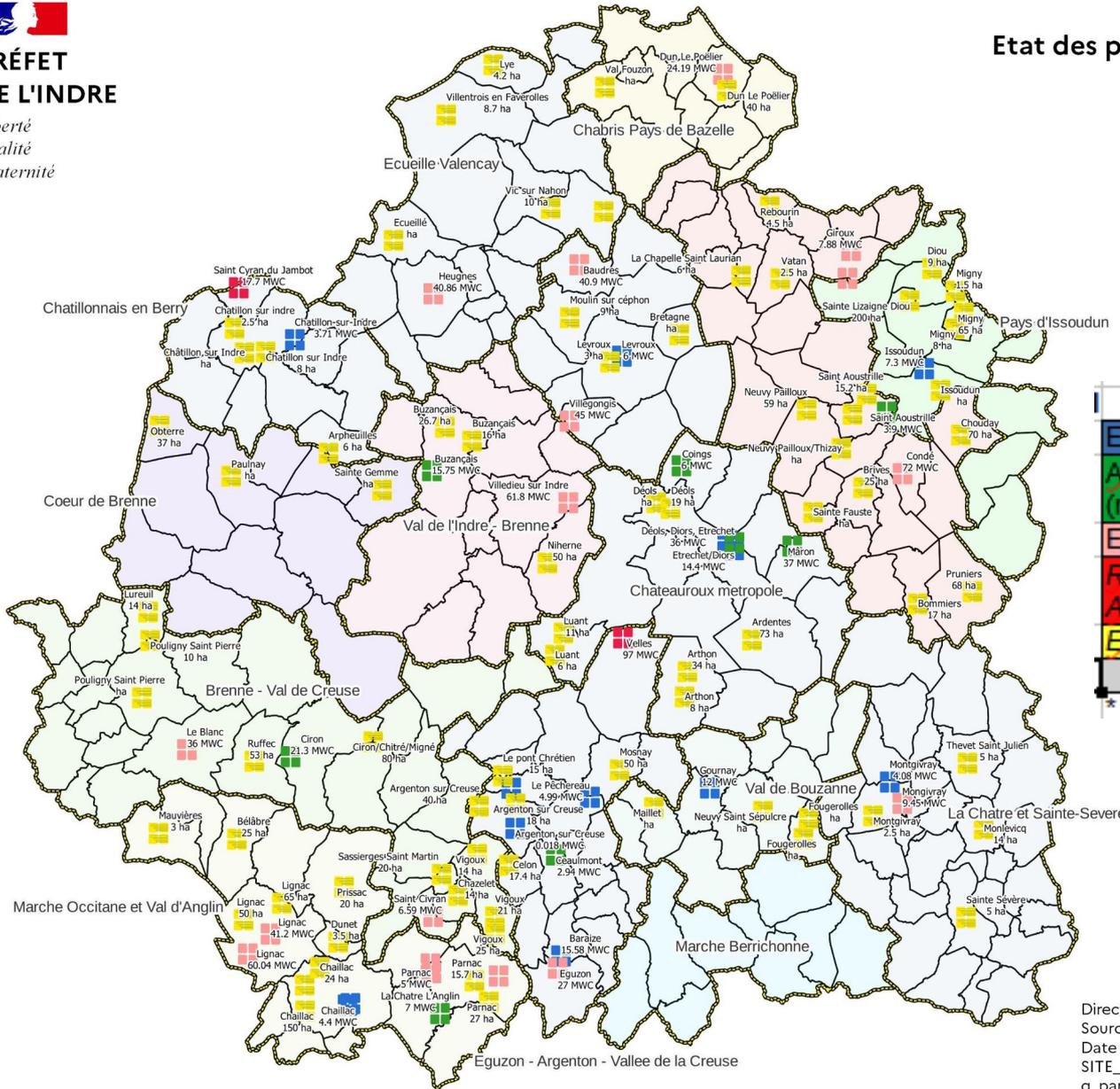
Photovoltaïque au sol au 1^{er} juillet 2023



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etat des projets de photovoltaïque au sol
dans l'Indre
au 1er juillet 2023



	Nombre parcs	Puissance
En service	11	102,74
Autorisés (non construits)	8	129,89
En instruction	17	498,7
Refusés/rejetés Avec recours*	2	114
Emergents*	78	1774
Total	116	2619,33

* Estimation DDT

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDCarto

Date : 20/07/2023

SITE_INDUSTRIEL_PRODUCTION\N_SITE_PHOTOVOLTAIQUE
q_parc_photovoltaïque_atlas_papier_036_tw.qgs





**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La trajectoire pour les années à venir

- Poursuivre le **développement ENR** sur le département, en accord avec les objectifs nationaux et régionaux
- Les projets connus à ce jour qui permettraient de positionner le département sur l'atteinte des **objectifs 2050** en **éolien** et en **photovoltaïque**
- Une **maîtrise du développement** par les acteurs du territoire en préservant les autres enjeux et potentialités du territoire (patrimoine naturel, culturel, touristique, surfaces agricoles)
- **Renforcer les retombées économiques locales** pour le territoires : les communes, communautés de communes, entreprises et habitants

Direction départementale des





**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Loi accélération des ENR

Direction départementale des territoires de l'Indre



Pourquoi Loi Accélération ENR – 10 mars 2023

- La France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint l'objectif de développement de renouvelable de 23 % pour 2020 ⇒ accélérer le développement ENR
- Maîtriser le coût de l'énergie et Souveraineté énergétique dans un contexte géopolitique mouvant
- Objectifs de la Loi :

Accélérer les procédures sans renier les exigences environnementales, notamment via un processus de planification

Identifier un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs,



Déploiement du solaire photovoltaïque / Parkings

Obligation d'**ombrières**, avec production d'EnR, sur au moins la moitié de la surface, sur les parkings extérieurs d'une **surface égale ou supérieure à 1 500m²** (article 40) :



- Parking existant au **1er juillet 2023**
- Obligation au 1er juillet 2026, si surface égale ou supérieure à 10 000 m²
- Obligation au 1er juillet 2028, si surface inférieure à 10 000m²

Direction départementale des territoires de l'Indre



Déploiement du solaire photovoltaïque / Bâtiments

Renforcement des **Obligations de couverture photovoltaïque** ou végétalisée prévue par la Loi climat et résilience (août 2021) :

- au **1^{er} juillet 2025** pour les **constructions** neuves, **rénovation lourde** et **extension**

- au **1^{er} juillet 2028** pour les **bâtiments existants** au 1er juillet 2023,

- à usage commercial, industriel, artisanal, ou **administratifs, bureaux,** entrepôt, hangars non ouverts au public à exploitation commerciale, hôpitaux, **équipement sportifs, récréatifs et de loisirs, bâtiment scolaire, universitaire** et aux parkings couverts accessibles au public,

- de plus de 500 m²

- sur surface minimale fixée par décret

**En attente
décret/arrêté**



Agrivoltaïsme

Distinction entre les Installations agrivoltaïques ...

Situées sur une **parcelle agricole**, contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole

Apporte **directement à la parcelle un service** en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable :

- 1°) Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
- 2°) Adaptions au changement climatique
- 3°) Protection contre les aléas
- 4°) Amélioration du bien être animal

N'est pas considérée agrivoltaïque une installation qui :

- ne permet pas à l'**activité agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole**. L'activité principale s'apprécie au regard du volume de production, du niveau de revenu ou de l'emprise au sol.

- n'est pas **réversible**

En attente
décret/arrêté



Photovoltaïque sur terres agricoles

...et les installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou photovoltaïques sur terrains agricoles

Uniquement **sols incultes ou non exploités** depuis une durée minimale à fixer

Surfaces identifiées dans un **document-cadre**, établi sur proposition de la chambre d'agriculture

⇒ **intégration possible aux zones d'accélération**

Conditions d'implantation de ces projets : ne doivent **pas affecter durablement les fonctions écologiques du sol** (hydrique, biologique et climatique et potentiel agronomique) et ne **pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale et forestière**.

Pris par **arrêté préfectoral** après consultation de la CDPENAF, des organisations professionnelles et des collectivités territoriales concernées

Direction départementale des territoires de l'Indre

En attente
décret



Partage territorial de la valeur

Les porteurs de nouveaux projets retenus à l'issue des appel d'offres devront verser une contribution à la **commune et/ou EPCI**, dont le montant dépendra de la puissance de l'installation ENR

Cette contribution sera destinée à hauteur de :

- 85 % à des projets/mesures en faveur de la **transition énergétique**, de **l'adaptation au changement climatique** (rénovation énergétique), **mobilité** ou en **faveur des ménages** pour réduire la précarité énergétique

- 15 % à des projets en faveur de la **protection et de la sauvegarde de la biodiversité**

Versée sous forme de fonds ou de participation au capital du projet

En attente
décret



Référent préfectoral unique

Nommé par le Préfet de département parmi les sous-préfets

Référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique :

- fournir un **appui aux collectivités** dans la démarche de planification de la transition énergétique
- faciliter les démarches administratives des porteurs de projets, **coordonner** les travaux des services chargés d'instruire les autorisations
- faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur le territoire

En attente
décret



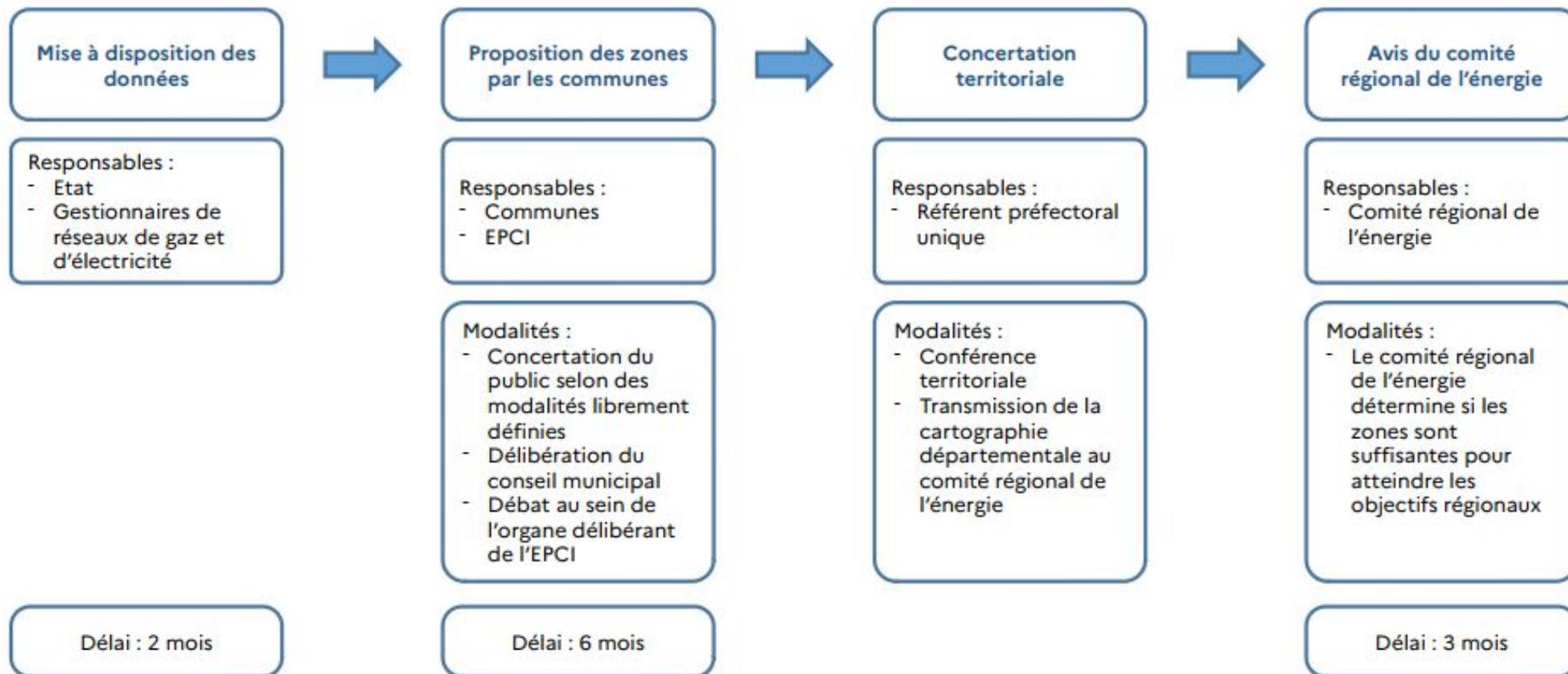
Zones d'accélération

- Présentent un potentiel de **développement des ENR en accord les objectifs** de développement nationaux (PPE) et régionaux (SRADDET)
- En fonction des **potentiels du territoire** et de la **puissance ENR déjà installée**
- Ni dans les **parcs nationaux**, ni les **réserves naturelles**
- Pour l'éolien, ni en **Zone de Protection Spéciales**, ni en **Zone Spéciale de Conservation chiroptères** du réseau Natura 2000

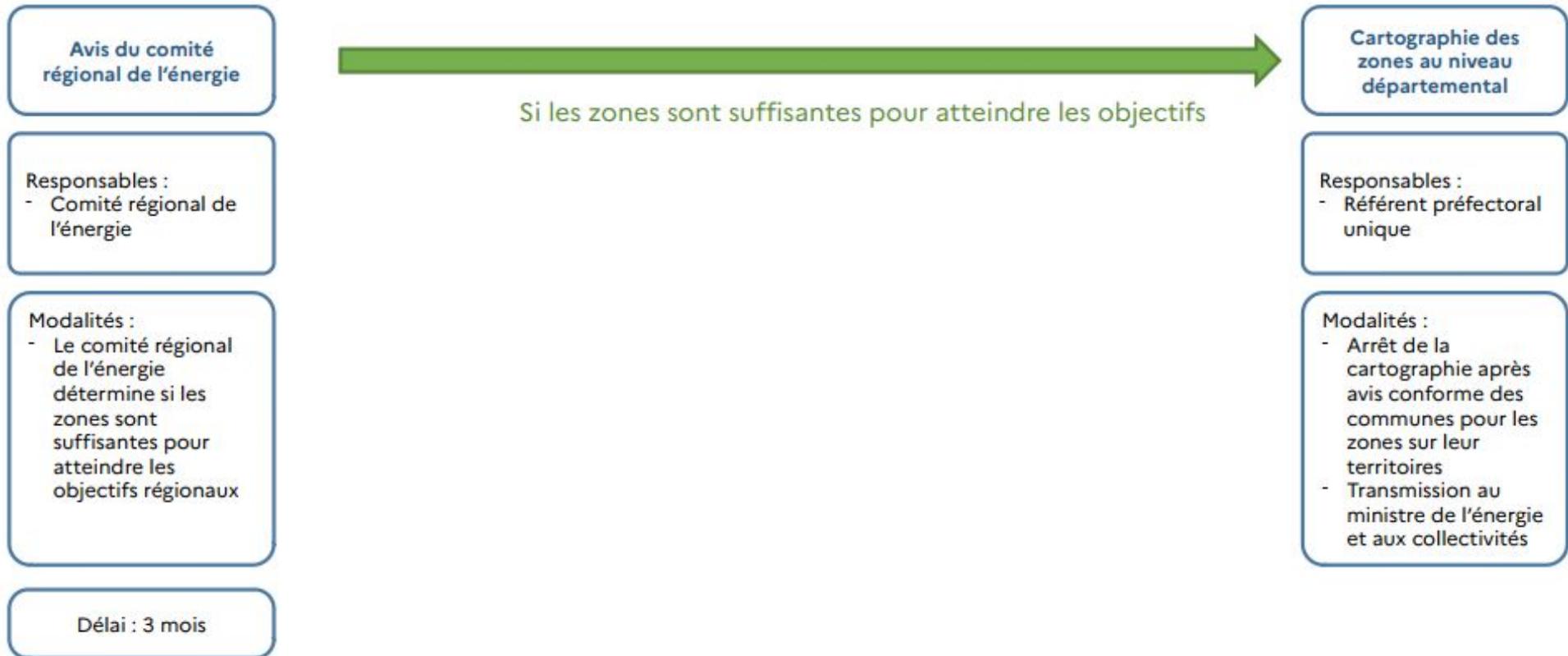
En attente
décret/arrêté



Élaboration des zones d'accélération



Élaboration des zones d'accélération



Direction départementale des territoires de l'Indre



Intérêts des zones d'accélération

Traduction dans les documents d'urbanisme ⇒ assise réglementaire

- A la fin du processus d'élaboration, possibilité d'intégrer les zones d'accélération par modification simplifiée dans les documents d'urbanisme

- Possibilité de déterminer dans les documents d'urbanisme :
des zones d'exclusion EnR
des zones dans lesquelles le développement des EnR est soumis à conditions sur justification : puissance, nombre, hauteur (éolien)

⇒ **Planification choisie et maîtrise du développement avec une assise réglementaire**

⇒ les **collectivités reprennent la main**, par rapport aux porteurs de projets privés, en déterminant l'implantation des projets

⇒ **Intérêt collectif, à l'échelle du département**, d'arriver jusqu'à la fin du processus



Un territoire sans zone d'accélération ?

Dynamique forte de développement se poursuit comme à l'heure actuelle

Pas d'orientation des **porteurs privés**

Obligation par les services de l'État d'instruire les demandes, sans avis conforme des collectivités

Décisions attaquées qui, en cas de refus aboutissent, après épuisement des procédures, à une autorisation des projets

Evolution des décisions juridiques :

- sur la forme : **accélération des jugements**

- sur le fond : **délivrance des autorisations directement par la juridiction**, sans demande de ré-instruction par l'Etat

exemples : des projets de Sassierges-Saint-Germain et de Vigoux/Bazaiges ⇒ la CAA a délivré l'autorisation d'exploiter.

Diré



Les attendus

- Sur la base de **données techniques** et de **recensements** mis à disposition par l'État et les gestionnaires de réseaux
 - potentiel de production du territoire,
 - puissance installée par ENR,
 - **cartographie régionale éolien (zone rédhibitoire à favorable)**,
 - cadastre solaire,
 - recensement des zones d'activités
 - recensement de parkings ...

⇒ **Porté à connaissance (PAC) : portail numérique national**

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

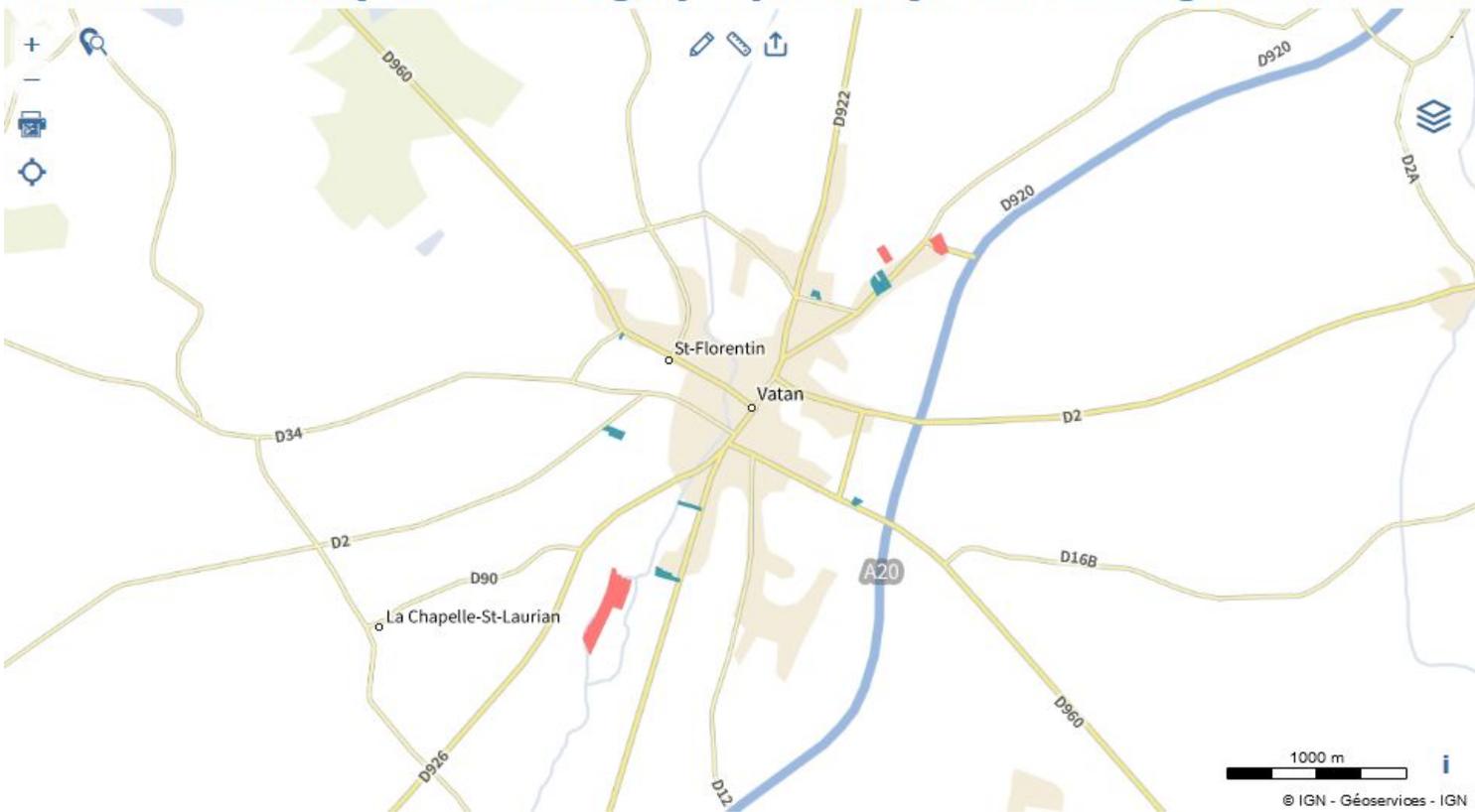
- PAC déclinaison à l'échelle de l'EPCI



Porter à connaissance

Portail Cartographique EnR (version beta)

Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables



Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Ensemble de parcelles contenant des parkings de plus de 500m²

- 500 à 1500 m²
- > 1500 m²

Potentiel éolien terrestre

Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"

Direction départementale des territoires de l'Indre



Focus cartographie régionale éolien

- *Grands principes*

- Les enjeux : habitation, contraintes aéronautiques, biodiversité, patrimoine/paysage

- Graduation par natures des enjeux en 4 classes : zone à enjeux rédhibitoires à zone de moindre sensibilité à l'éolien sous réserve de prise en compte d'enjeux locaux.

- *Les rendus* : **outil d'aide à la décision/carte non prescriptive**

- Concertation régionale en décembre 2021 et Harmonisation nationale en 2022

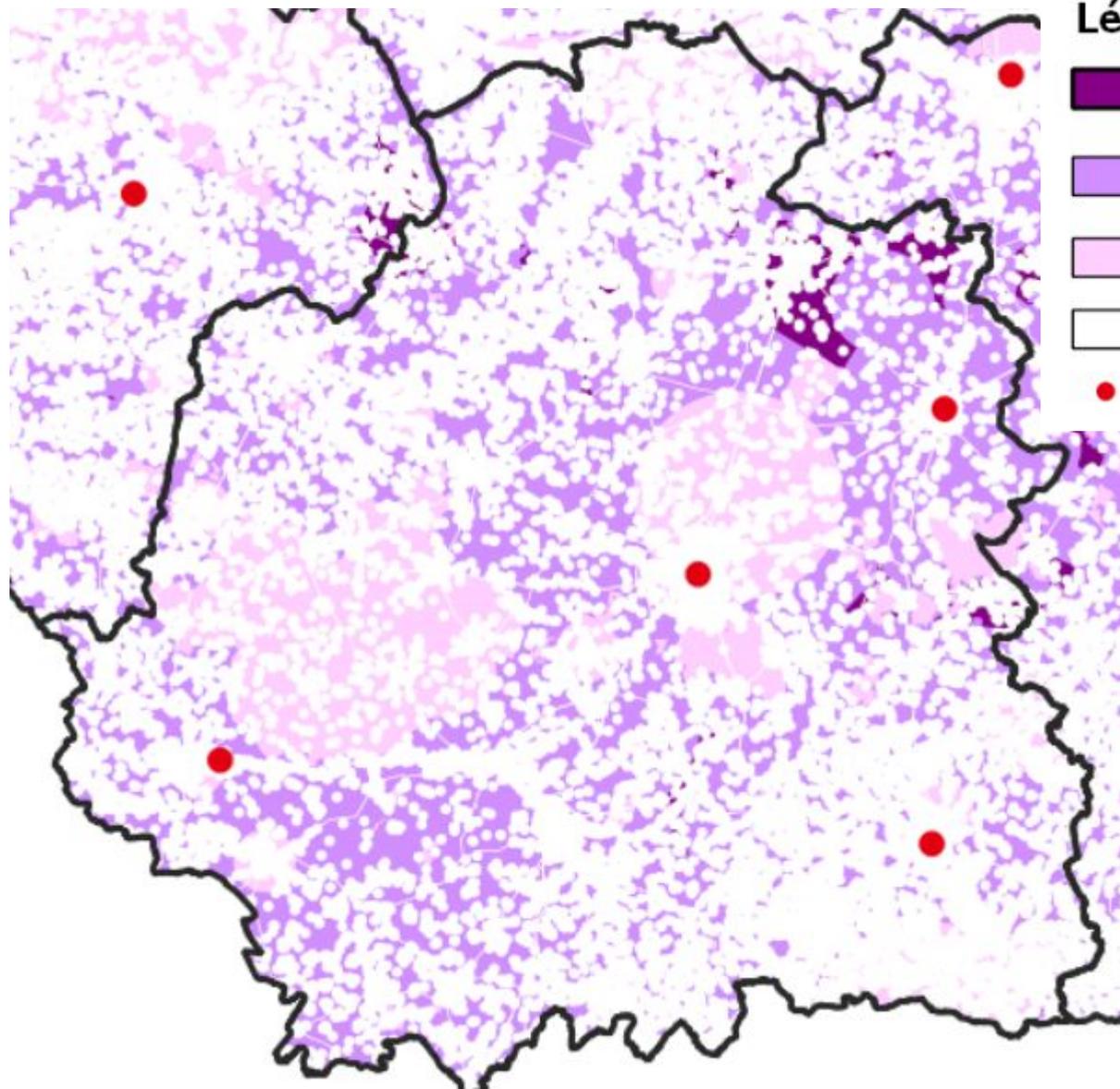
- Calcul des **objectifs éoliens départementaux** en fonction de la surface du département associée à chaque zone d'enjeu (+ Prise en compte de l'augmentation de la puissance des mâts et du renouvellement des parcs)

- Déduction des mâts déjà implantés ⇒ « **Reste à faire** » par département (en puissance)

- Présentation à l'ACTE le 24/03 de la carte



Cartographie régionale éolien (*source dreal*)



Légende

-  3 : FAVORABLE SOUS RÉSERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX LOCAUX
-  2 : FAVORABLE SOUS RÉSERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX
-  1 : FORTS ENJEUX AVÉRÉS
-  0 : ENJEUX RÉDHIBITOIRES
-  Préfectures / Sous-préfectures

Sources :
ADMIN EXPRESS ©IGN - janvier 2023 ;
BD TOPO® ©IGN - juin 2021 ;
DREAL Centre-Val de Loire ;
©IGN ; INPN ; Météo France ; Ministère des Armées ;
Ministère de la Culture ; PRA pour les chiroptères; UDAP du Cher.

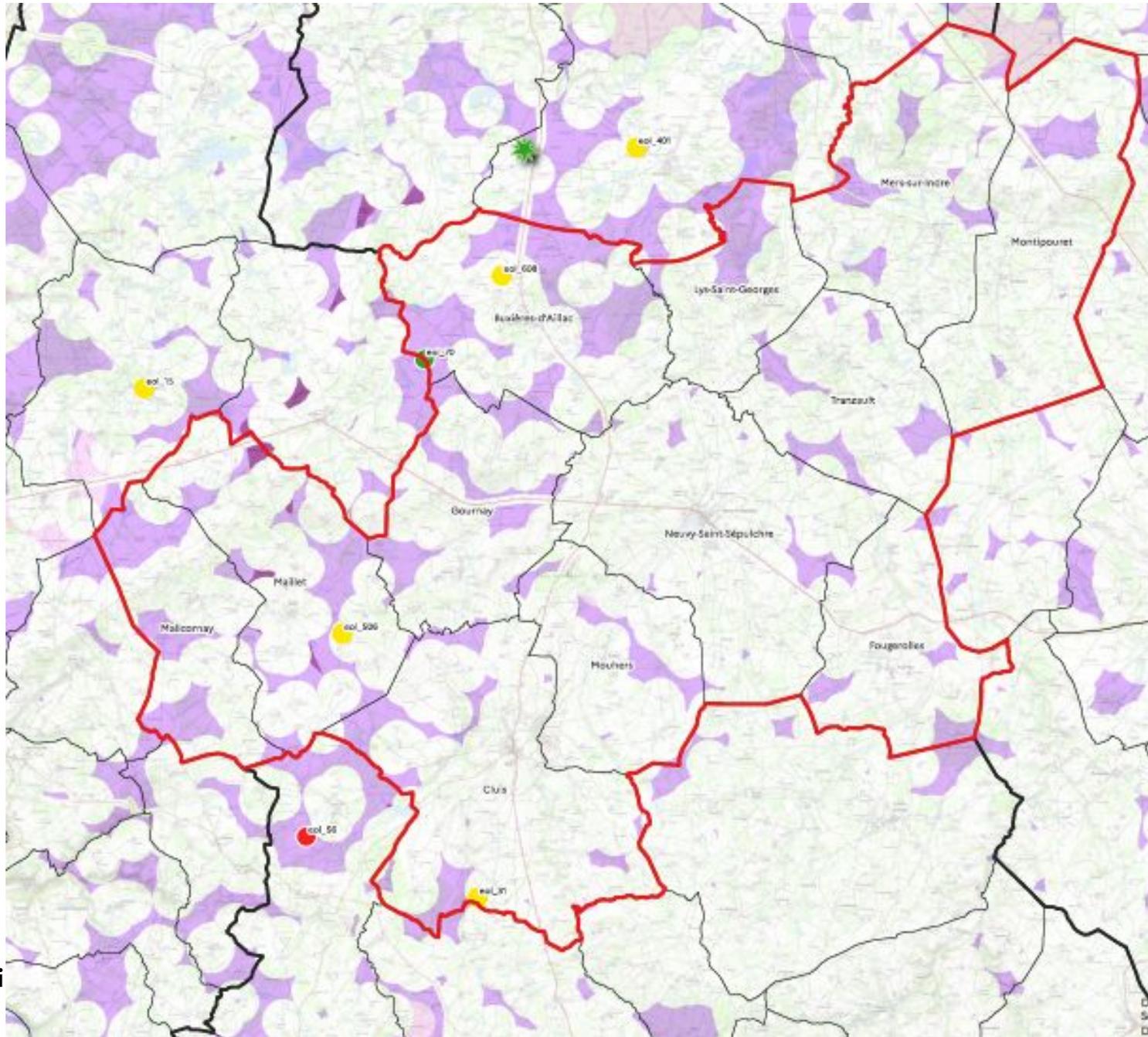
Réalisation : SCATEL/MMCD - SCATEL/DAEC

Date : 23 février 2023

Direction départementale des territoires de l'Indre



Cartographie régionale éolien



Zonage favorable éolien

Zone rédhitoire

Zone à forts enjeux avérés

Zone favorable avec enjeux identifiés

Zone favorable avec enjeux locaux identifiés

Projet éolien

● autorisé

● en cours instruction

● en service

● refusé avec recours

● projet émergent

★ poste source

Di



Les attendus

Élaboration des zones d'accélération :

1/ La **commune**, après concertation du public, **identifie les zones d'accélération** sur son territoire

2/ Par **EPCI**, se tient un **débat sur la cohérence** des zones identifiées par les communes

⇒ 6 mois à partir de la mise à disposition des données

3/ Le **référént préfectoral** tient une **conférence territoriale**, avec les EPCIs, pour consolidation des zones d'accélération à l'échelle du département

4/ Le **comité régional de l'énergie** valide : zones suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des ENR ⇒ délai de 3 mois

⇒ Validation par avis conforme des communes (délibération)



Le rendu

Une cartographie à l'échelle de l'EPCI avec un objectif de production d'EnR par énergie permettant d'atteindre celui fixé dans le cadre du SRADDET en tenant compte des projets existants, en cours de développement et des orientations futures prises au plan départemental (en cours de construction)

Accompagnement de la DDT et en particulier soutien à la numérisation des zones d'accélération pour les EPCI sans SIG

Direction départementale des territoires de l'Indre



Synthèse

Nécessaire **poursuite du développement des ENR**, pour faire face au changement climatique, en accord avec les **objectifs nationaux** et régionaux

Une **dynamique**, en nombre, de projets émergents pour l'éolien et photovoltaïque au sol qui mettent le département sur la **voie de l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux** en étant sélectif sur la qualité des projets notamment sur le développement massif en cours du PV au sol

Par un **planification collective** du développement ⇒ les **zones d'accélération** et **d'exclusion** :

- **Maîtrise** du développement, sans cela, poursuite de la dynamique actuelle
 - **Choix de la localisation** des projets en accord avec les enjeux du territoire qu'ils soient patrimoniaux, environnementaux, touristiques ou politiques
- ⇒ **rôle majeur des collectivités** : reprennent la main sur l'aménagement du territoire face aux porteurs de projets privés

Accompagnement de l'État